

## Contrat d'engagement solidaire AMAP

Oeufs 2026\_2027  
du 15/09/2026 au 20/07/2027

Le présent contrat est passé entre :

Le paysan : Au bout à gauche La Ferme au Bout à Gauche D'une part,	L'amapien <b>Prénom :</b> <b>Nom :</b> <b>Adresse :</b> <b>Tél. :</b> <b>E-mail :</b> D'autre part.
---	---

### Article 1 : Objet du contrat

Déterminer les modalités et conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat d'une part de récolte et la mise en œuvre d'activités pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

### Article 2 : Engagement de l'amapien

L'amapien s'engage en son nom à :

- régler d'avance (cf. article 4) l'achat de produits correspondant à une part de la production du paysan sur la durée du contrat.
- récupérer (ou faire récupérer) son panier chaque quinzaine, à la Haute Chauvellerie à Chanzeaux de 18h30 à 19h15, au jour prévu au calendrier (cf. annexe). Les consommateurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non. Exceptionnellement et sous réserve d'avoir été prévenu 24h à l'avance le producteur pourra proposer une solution alternative. Dans tous les autres cas, le contenu de la livraison redevient de fait la propriété du producteur qui peut en disposer à sa guise.
- adhérer à l'AMAP Amap des 3 SOL à hauteur de 5€ minimum
- tenir une permanence de distribution, dans un esprit de coopération, au moins 1 fois par saison.
- participer dans la mesure de ses possibilités au fonctionnement et à l'animation de l'AMAP
- reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs, ...) et, en tant que consommateur, accepte les risques liés à ces aléas. Les aléas de production peuvent engendrer des surplus ou des manques d'œufs à certaines périodes.
- Respecter la charte des AMAP

### Article 3 : Engagement du paysan

Le paysan s'engage à :

- Approvisionner les amapiens en Les ŒUFS sont produits par 150 poules pondeuses, l'alimentation est biologique locale (Pays de Loire et Bretagne), Elles ont un beau parcours herbagé et se régale de nos restes de légumes bio. en quantité et qualité suffisantes, et à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement.
- Etre présent aux moments des distributions et à informer les amapiens sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques (fixation du prix moyen annuel du panier), écologiques (méthodes agro-écologiques, utilisation de produits chimiques et de synthèse), et sociales (travail / revenu...), en référence à la charte de l'Agriculture Paysanne et au Cahier des Charges de l'Agriculture Biologique, au moyen, notamment, d'un bilan de saison et d'une visite de ferme annuels ainsi que de tout autre support pédagogique qu'il jugera utile (blog, « feuille de chou », ateliers pédagogiques à la ferme : ex = jardinage, semis, cueillette, transformation de produits...).
- Proposer des solutions de compensation partielle à l'AMAP en cas de pertes liées à des intempéries ou de force majeure.

### Article 4 : Termes et modalités de l'engagement

Le présent contrat est élaboré pour la saison courant du 15/09/2026 au 20/07/2027, et comprendra 23 distributions.

Le calendrier de distribution est disponible en annexe 1.

La distribution pour le présent contrat aura lieu tous les MARDI de 18h30 à 19h15 au GAEC Les Belles Bêtes à la Haute Chauvellerie à Chanzeaux.

Le règlement se fait à la remise du présent contrat par **1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de BERTHELOT Julian** . Ces chèques

seront retirés en septembre, janvier et avril. **Le nombre de chèques est à préciser en annexe 2.**

## Article 5 : Litiges et rupture anticipée du contrat

En cas de non respect d'une partie du contrat, les co-contractants peuvent faire appel à différents recours :

- la médiation, soit au sein de l'Amap ou en cas de conflit plus grave, via le réseau régional
- la voie juridique.

A Chanzeaux , le 16/06/2026

Signature de l'amapien :

Signature du producteur :

## Annexe 1 - Liste des produits

DATE	Oeufs 2.50€ Boite 6	Oeufs 5.00€ Boite 12	Oeufs 7.50€ Boite 18	Oeufs 10.00€ Boite 24	Oeufs 12.50€ Boite 30	Oeufs 15.00€ Boite 36	Oeufs 17.50€ Boite 42
15/09/26							
29/09/26							
13/10/26							
27/10/26							
10/11/26							
24/11/26							
08/12/26							
22/12/26							
05/01/27							
19/01/27							
02/02/27							
16/02/27							
02/03/27							
16/03/27							
30/03/27							
13/04/27							
27/04/27							
11/05/27							
25/05/27							
08/06/27							
22/06/27							
06/07/27							
20/07/27							

## Annexe 2 - Nombre de chèques fournis par l'amapien

Merci de préciser le nombre de chèques remis au référent (1, 2 ou 3) :

Paiement

Nombre d'oeufs	Prix en €	Prix pour la saison en €	Montant des chèques si versement 3 chèques, en €	Montant des chèques si versement 2 chèques, en €	Cochez votre commande
6	2.50	57.50	19.20	28.75	
12	5	115	38.40	57.50	
18	7.50	172.50	57.50	86.50	
24	10	230	76.70	115	
30	12.50	287.50	95.90	143.75	